



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 octobre 2025

2025-10-01

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi quatorze octobre à vingt heures zéro minutes, le Conseil

Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,, Conseillers,
Absent excusé et représenté : Karine Mollier (représenté par Gilbert Longo) Maryline Lortjean (Représentée par Estelle Milani)
Absents non excusés et non représentés : Léa Mollier
Secrétaire de séance : Gilbert Longo

Date de la convocation :08/10/2025
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents :

Délibération rendue exécutoire
après publication le :

Objet : Tarifs et modalités de location de la salle des fêtes

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

☞ **DECIDE de valider les tarifs et les modalités de location de la salle des fêtes comme ci-dessous à partir du 1^{er} novembre 2026.**

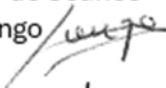
Période	Commune	Personnes extérieures à la commune	Associations de la commune et Intercommunales	Associations extérieures à la commune
Tarif hiver 1 ^{er} novembre au 31 mars	350 €	600 €	1 ^{ère} et 2 ^{ème} utilisation : gratuite 3 ^{ème} utilisation : 150 €	350 €
Tarif été 1 ^{er} avril au 31 octobre	300 €	500 €		300 €
Lave-vaisselle	Inclus			
Ménage	Inclus			
Cautions				
Ménage	100 €			
Location	1000 €			

- Location à la journée uniquement le jeudi 100 € (selon disponibilité).
- Location par le personnel communal et les élus : 40 % de réduction du prix de location en vigueur, une fois par an et pour leur usage personnel
- ✚ Caution de 1000 € (location de la salle des fêtes)
- ✚ Caution de 100 € (nettoyage de la salle des fêtes)

(Les Cautions seront encaissées en cas de non-respect du contrat de location de la salle des fêtes)

Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de Séance
Gilbert Longo 

A St Albin de Vaulserre,
Le 14 octobre 2025

Le Maire,
Cédric Milani

